ANNEXE 3
Modèle de formulaire pour le rapport annuel

Publication faite en exécution de l'article 7, § 1, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Relevé des présences en réunion, rémunérations et avantages de toute nature ainsi que des frais de représentation – article 7, § 1, de l'ordonnance conjointe du 4 décembre 2017

Nom	Prénom	Numéro national	Rôle linguistique	Adresse
CEULEMANS*	Estelle		FR	
DE BRABANTER**	Jan		NL	
DEROUBAIX**	Emmanuel		FR	
DUFRANE***	Michael		FR	
HEUSKIN***	Sophie		FR	
PALSTERMAN*	Paul		FR	
VAN ASSCHE***	Anton		NL	
VANDENABEELE***	Philippe		FR	
* Jetons de présence versés directement à l'organisation dont est issu l'administrateur				
** Jetons de présence facturés par l'organisation dont est issu l'administrateur à Brupartners				
*** Jetons de présence versés directement à l'administrateur				

Mandat, fonction ou fonction dérivée	Organisme	Mandat rémunéré (oui/non)	Mandat non rémunéré (oui/non)	Date de début*	Date de fin*
Administrateur	BRUPARTNERS	OUI	NON	15/03/18 01/07/20	01/07/20
Président CA jusqu'au 01/07/2020 puis administrateur	BRUPARTNERS	OUI	NON	01/01/18 01/07/20	01/07/20
Administrateur	BRUPARTNERS	OUI	NON	17/09/15 01/07/20	01/07/20
Administrateur	BRUPARTNERS	OUI	NON	19/02/20 01/07/20	01/07/20
Administrateur	BRUPARTNERS	OUI	NON	02/07/20	
Administrateur puis Président CA à partir du 01/07/2020	BRUPARTNERS	OUI	NON	17/09/15 01/07/20	01/07/20
Administrateur	BRUPARTNERS	OUI	NON	17/09/15	02/07/20
Administrateur	BRUPARTNERS	OUI	NON	17/09/15	19/02/20
* Il y a eu un renouvellement des mandats des administrateurs de Brupartners en 2020. Ceci explique pourquoi certains administrateurs ont deux dates de début de mandat : la première correspond à la date du début de mandat qui s'est terminé en 2020 et la deuxième correspond à la date de début du nouveau mandat qui a débuté en 2020.					

Rémunération ou indemnité annuelle brute (A)	Total des jetons de présence (B)	Nombre de réunions	Avantages de toute nature	Montant (C)	Frais de représentation	Montant
0	1.544,54€	31	NON	0	NON	0
0	2.192,02€	44	NON	0	NON	0
0	1.793,70€	36	NON	0	NON	0
0	1.645,38€	33	NON	0	NON	0
0	1.850,00€	37	NON	0	NON	0
0	2.942,02€	59	NON	0	NON	0
0	1.488,24€	30	NON	0	NON	0
0	148,74€	3	NON	0	NON	0

Outils de travail	SOUS-TOTAL (A+B+C)	Réductions opérées [1] (D)	TOTAL (A+B+C-D)	Date du rapport
NON	1.544,54€	0	1.544,54€	03/05/21
Un bureau équipé d'un ordinateur, une imprimante, un téléphone fixe pendant la durée de sa présidence	2.192,02€	0	2.192,02€	03/05/21
NON	1.793,70€	0	1.793,70€	03/05/21
NON	1.645,38€	0	1.645,38€	03/05/21
NON	1.850,00€	0	1.850,00€	03/05/21
Un bureau équipé d'un ordinateur, une imprimante, un téléphone fixe pendant la durée de sa présidence	2.942,02€	0	2.942,02€	03/05/21
NON	1.488,24€	0	1.488,24€	03/05/21
NON	148,74€	0	148,74€	03/05/21

[1] Remarques relatives aux réductions :

Les modalités de réduction sont prévues à l'article 3, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017.
En cas de dépassement de la limite des 150 % du montant de l'indemnité parlementaire, une réduction à due concurrence est opérée uniquement sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1er, alinéa 2 [1], selon les modalités suivantes :

- la réduction s'opère prioritairement et à due concurrence sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1er, alinéa 2, tirets 1 à 4 [2]. Cette réduction s'opère uniquement sur la partie de ces rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature excédant 50 % du montant de l'indemnité parlementaire perçue par les membres de la Chambre des représentants ;

- le cas échéant, la réduction s'opère à due concurrence sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1er, alinéa 2, tirets 5 à 8 [3]. Cette réduction n'est pas limitée.

---

[1] *Il s'agit des bourgmestres, échevins, présidents et membres des bureaux permanents de CPAS, des conseillers communaux, des conseillers de CPAS, des membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional ou local, des membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional et local, des membres des organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public bicommunautaire, de toute autre personne désignée par le Gouvernement et/ou le Collège réuni pour le représenter dans le conseil d'administration de toute structure dotée de la personnalité juridique.*

[2] *Les mandats visés sont les suivants :*

1. *les bourgmestres et échevins*
2. *les présidents et membres des bureaux permanents de CPAS*
3. *les conseillers communaux*
4. *les conseillers de CPAS*

[3] *Les mandats visés sont les suivants :*

1. *les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional ou local,*
2. *les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional et local,*
3. *les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public bicommunautaire,*
4. *toute autre personne désignée par le Gouvernement et/ou le Collège réuni pour le représenter dans le conseil d'administration de toute structure dotée de la personnalité juridique.*

Liste des voyages des mandataires publics – article 7, § 1er, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Voyage	Date du voyage	Montant	Organisateur	Mandataire concerné	Date décision motivée de l'organe compétent	Date d'approbation par le Gouvernement, Collège réuni ou tutelle générale
nihil	nihil	nihil	nihil	nihil	nihil	nihil

Inventaire des marchés publics – article 7, § 1er, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Type de marché	Date du marché	Bénéficiaires	Montants engagés
Marché de faible montant de services portant sur la traduction de documents FR-NL et NL-FR	07/04/20	BLS	3.037,22 €
Marché de faible montant de fournitures relatif à l'achat de trois pc portables, trois docking stations et de trois licences Office 365	14/07/20	CIRB	7.849,48 €
Marché de faible montant de fournitures relatif à l'achat de 12 webcams et d'un rehausseur de pc portable	26/08/20	CIRB	469,19 €
Marché passé par procédure négociée de services relatif à la création, la mise en page, l'impression, la livraison et le routage de divers supports de communication	10/12/20	IDEAOLOGY (Lot 1), DB GROUP (Lot 2), TRINÔME (Lot 3)	2.516,26 €
Marché public de faible montant de fournitures relatif à l'achat de quatre pc portables, quatre docking stations, de deux licences Office Pro+ et de sept téléphones	29/09/20	CIRB + IRISNET	12.345,45 €
Marché public de faible montant de services portant sur la conception d'une infographie pour Brupartners	25/11/20	IDEALOGY	720,80 €
Marché de faible montant de fournitures relatif à l'amélioration technique des salles de réunions	19/11/20	ACS	26.382,9 €
Marché de faible montant de fournitures relatif à l'achat de 12 webcams	19/11/20	KREFEL	808,8 €
Marché de faible montant de fournitures portant sur l'achat de papiers essuie-mains	26/11/20	DEROANNE	1.175,45 €
Marché de faible montant de fournitures portant sur l'achat de matériel IT	30/11/20	CIRB	14.995,31 €
Marché de faible montant de fournitures portant sur l'achat de sièges de bureau	1/12/20	BEDIMO	4.033,90 €
Marché de faible montant de fournitures portant sur l'achat de sièges de conférence	1/12/20	BEDIMO	2.566,20 €
Marché de faible montant de fournitures portant sur l'achat d'une imprimante multi-fonctions	3/12/2020	CIRB	1.202,01 €
Marché de faible montant de services portant sur le détartrage de chasses d'eau et l'entretien de boilers	16/12/20	Sibotherm Siboz Group	1.108,34 €
Marché de faible montant de fournitures relatif à l'achat de 10 webcams supplémentaires	17/12/20	CIRB	528,17 €

Liste des subsides octroyés – article 7, § 1er, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Subside	Date	Montant	Destinataire
nihil	nihil	nihil	nihil